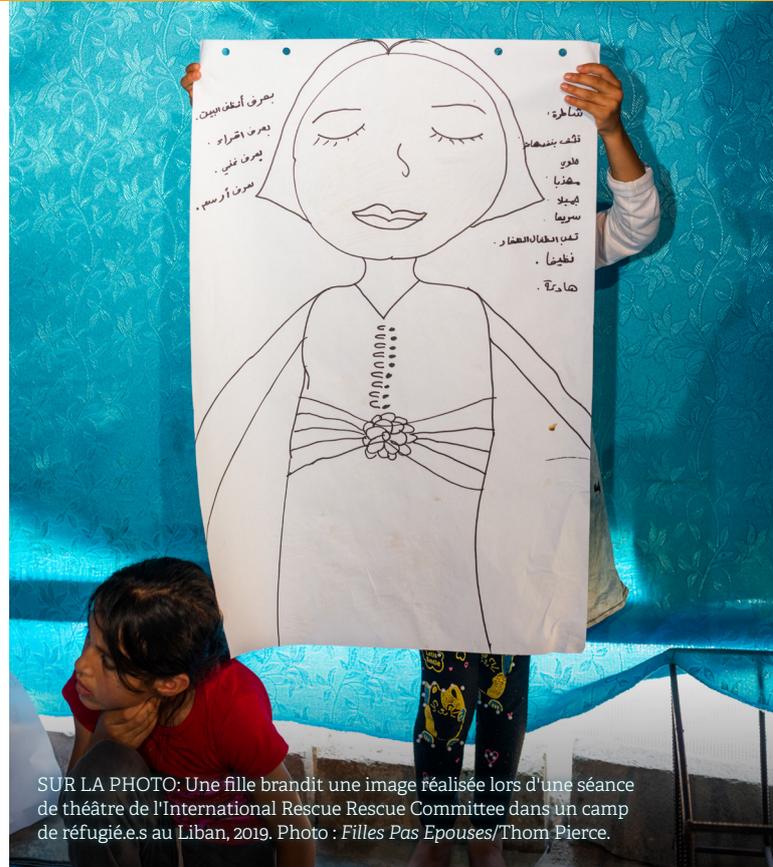




LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS EST POSSIBLE ET EXIGE UNE ACTION URGENTE

Dans les situations de conflit, les normes sociales discriminatoires à l'égard des filles sont exacerbées par la montée de la violence et l'insécurité, ce qui expose les adolescentes à des risques accrus de violences sexuelles et de mariage des enfants. Cette note d'information se penche sur les facteurs de la violence sexuelle et du mariage des enfants dans les situations de conflit, présente des données de partout dans le monde sur les moyens efficaces d'y remédier et formule des recommandations concernant le plaidoyer, les politiques, les programmes, la recherche et les organismes et chefs de file sectoriels de l'ONU.



SUR LA PHOTO: Une fille brandit une image réalisée lors d'une séance de théâtre de l'International Rescue Rescue Committee dans un camp de réfugiés au Liban, 2019. Photo : Filles Pas Epouses/Thorn Pierce.

Messages clés

- 1) **Des considérations relatives au mariage des enfants^a doivent être intégrées d'urgence aux stratégies de prévention des violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) et des violences basées sur le genre (VBG) dans les contextes de conflit et de crise.** Il convient d'accorder une plus grande attention aux VBG (notamment aux VSLC et au mariage des enfants) dans les contextes de crise.
- 2) **Les VSLC et le mariage des enfants peuvent être évités,** comme en témoigne le programme What Works to End Violence Against Women and Girls¹. Des fonds doivent maintenant être investis pour étudier et identifier les mesures qui contribuent à prévenir les VSLC et le mariage des enfants dans les situations de crise.
- 3) **Les organisations de défense des droits des femmes sont sur la ligne de front de la prévention et de la prise en charge des VSLC et du mariage des enfants ;** elles ont besoin d'un financement de base souple et pluriannuel pour poursuivre leur travail essentiel.
- 4) **Les VSLC, y compris le mariage des enfants, sont une violation des droits humains et peuvent constituer une violation du droit international humanitaire et un crime de guerre.** En dépit de progrès considérables visant à consacrer l'interdiction des VSLC dans le droit pénal international², l'impunité est très répandue. La première condamnation de mariage forcé à titre de crime contre l'humanité par la Cour pénale internationale a été prononcée en 2021³.
- 5) **Une approche centrée sur les survivantes doit être adoptée dans tous les programmes et services.** Ces programmes et services doivent être inclusifs et accessibles aux groupes marginalisés, dont : les adolescentes ; les filles mariées, divorcées et veuves ; les filles et les femmes vivant avec un handicap ; et les personnes LGBTQIA+.
- 6) **La protection est le fondement d'une participation entière, égale et effective des filles et des femmes aux processus politiques, sociaux, économiques et de consolidation de la paix,** ce qui, à son tour, est essentiel pour mettre fin aux VSLC.
- 7) **Il est urgent d'accroître le financement des programmes de prévention de la violence et du mariage des enfants dans le Sud pour remédier à toutes les formes de VBG,** dont les sévices affectifs et physiques qui découlent des VBG, des VSLC et du mariage des enfants.

^aLe terme « mariage des enfants » englobe ici toutes les formes de mariages et d'unions d'enfants, précoces et forcés dont au moins une des parties n'a pas 18 ans. De cette façon, nous incluons l'ensemble des filles et des adolescentes touchées par la pratique, que leur union soit officielle ou non, et reconnaissons les différentes interprétations culturelles des concepts d'enfance et de développement, ainsi que la relation complexe entre l'âge, le consentement et l'imposition.

Informations générales : les causes et conséquences du mariage des enfants

Chiffres clés

- Actuellement, **une femme sur cinq** âgée de 20 à 24 ans dans le monde s'est mariée avant ses 18 ans⁴.
- Malgré une récente diminution de la prévalence du mariage des enfants, on estime à **12 millions** le nombre de filles mariées avant leurs 18 ans en 2022⁵.
- Au niveau mondial, **27 %** des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant vécu en couple indiquent avoir subi, au cours de leur vie, une forme ou une autre de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire⁶.

Le mariage des enfants est un problème planétaire qui menace la vie, le bien-être et l'avenir de filles et d'adolescentes de partout dans le monde. Les causes précises du mariage des enfants varient d'un contexte à l'autre, mais dans tous les cas, le problème trouve son origine dans les inégalités de genre et est aggravé par la pauvreté, les normes sociales, l'insécurité et les obstacles à l'éducation. Les filles qui subissent de nombreuses formes conjuguées de marginalisation et de discrimination sont souvent les plus vulnérables au mariage des enfants et les moins susceptibles de bénéficier d'un soutien une fois mariées.

Le mariage des enfants peut entraîner des conséquences dévastatrices et permanentes⁷. Il peut exposer les enfants et les adolescentes à un risque élevé de violence et de mauvais traitements. Les filles mariées ou en couple sont souvent forcées d'abandonner l'école et ont généralement de la difficulté à reprendre leurs études en raison de tâches domestiques accrues, de préjugés et de lois leur interdisant d'aller à l'école. Cette situation affecte leur capacité à trouver un travail de qualité, à prendre des décisions éclairées, à accéder à des services de santé (dont des services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de santé mentale) et à mener une vie autonome⁸.

Souvent, les filles mariées sont isolées sur le plan physique et émotionnel et il leur est difficile d'avoir accès à un soutien psychologique et de santé mentale, surtout si elles ne vont pas à l'école. Parmi les conséquences négatives sur la santé, on compte la mortalité et la morbidité maternelles, les infections sexuellement transmissibles (dont le VIH) et des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans plus élevés chez les mères adolescentes⁹. Le mariage des enfants a été reconnu par le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme comme une pratique pouvant avoir un impact négatif sur pratiquement tous les aspects des droits humains des filles et des femmes. Ce constat est à la base de la résolution sur le mariage forcé de 2023 du Conseil des droits de l'homme¹⁰.

Dans les contextes humanitaires et de développement, on reconnaît de plus en plus l'importance d'analyser **les liens entre le mariage des enfants et d'autres facteurs (inégalités de genre, éducation, moyens de subsistance, droits en matière de santé, normes sociales et autres)** pour mieux comprendre et régler le problème.

Le mariage des enfants et les VBG dans les situations de conflit ou de crise

Chiffres clés

- **8 des 10 États** aux taux de prévalence de mariages d'enfants les plus élevés traversent des crises humanitaires¹¹.
- La VBG touche plus de **70%** des femmes dans certains contextes humanitaires¹², comparativement à 35 % à l'échelle mondiale¹³.
- Dans les situations de conflit, on estime que pour chaque cas de violence sexuelle signalé par une femme, 10 à 20 cas ne sont pas signalés et restent impunis¹⁴.
- Environ **72 millions** d'enfants touché-e-s par des crises sont non scolarisé-e-s. De ce nombre, 53 % sont des filles, 17 % éprouvent des difficultés fonctionnelles et 21 % ont été déplacé-e-s de force¹⁵.

La prévalence du mariage des enfants dans les États fragiles est presque le double de la moyenne mondiale et les taux de mariage d'enfants augmentent souvent dans les communautés touchées par un conflit¹⁶. Ces hausses sont attribuables à l'exacerbation des facteurs de VBG et du mariage des enfants (dont les normes sociales qui soutiennent les systèmes patriarcaux et les inégalités de genre) dans une période de stress et d'incertitude. S'y ajoutent d'autres facteurs de VBG propres au contexte, comme la perte et l'effondrement des systèmes d'appui individuel, officiel et coutumier. Les familles frappées par les déplacements, les conflits et l'instabilité peuvent se tourner vers le mariage des enfants en réponse à l'incertitude économique ou pour protéger les filles contre le risque accru de violence. Dans certains contextes, le mariage des enfants est utilisé comme arme de guerre par des groupes armés et peut servir à dissimuler la traite d'êtres humains¹⁷.

La situation dans le monde

En Afghanistan, la perte généralisée des moyens de subsistance provoquée par la prise du pouvoir des talibans et l'inflation subséquente ont poussé de nombreuses personnes à adopter des stratégies d'adaptation néfastes. Des rapports font état de la vente ou du mariage forcé de filles et de femmes, notamment à des combattants talibans¹⁸.

La crise climatique touche les pays du Sud de manière disproportionnée. Les sécheresses, inondations, canicules et ouragans sont plus fréquents et dévastateurs, ce qui expose les familles à des risques accrus de pauvreté, de conflit, d'insécurité alimentaire et de précarité de logement, en plus d'entraver considérablement l'accès à des services essentiels. Il est de mieux en mieux établi que les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent la prévalence du mariage des enfants¹⁹. Une recherche de l'UNICEF a confirmé l'incidence des conflits et du climat sur le mariage des enfants : pour chaque variation de 10 % de la pluviosité provoquée par les changements climatiques, les taux de mariages d'enfants augmentent de 1 % (ces taux augmentent également de 7 % pour chaque décuplement du nombre de décès liés aux conflits)²⁰.



SUR LA PHOTO: Images créées lors d'une réunion de la Mesa a favor de las niñas y adolescentes au Guatemala, 2022. La Mesa Niña est le partenariat national de Filles Pas Epouses au Guatemala, qui s'engage à promouvoir les droits des filles et des adolescentes. Photo : Girls Not Brides.

La situation dans le monde

Environ 54 % des enfants dans le monde touché-e-s par des crises vivent en Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et australe. De nombreux facteurs sont à l'origine de ces crises, notamment les changements climatiques et les conflits²¹. En 2022, en moins de trois mois, des sécheresses extrêmes dans la Corne de l'Afrique ont triplé le nombre d'enfants menacé-e-s d'abandon scolaire précoce en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Résultat : des millions d'adolescentes sont aujourd'hui plus vulnérables aux problèmes de protection de l'enfance, dont les mutilations génitales féminines/l'excision et le mariage des enfants²².

En raison de la COVID-19, les taux de VBG ont considérablement augmenté et, selon les estimations, 10 millions de filles supplémentaires pourraient être mariées pendant l'enfance d'ici 2030²³. L'insécurité économique, les confinements et la réaffectation des fonds vers la réponse à la COVID-19 au détriment des services de soutien et de prévention des VBG ont tous contribué à la création d'une « pandémie fantôme » de VBG, plus particulièrement de violence familiale²⁴. Parallèlement, les fermetures d'école, les difficultés économiques, les perturbations de services et les grossesses précoces ont toutes augmenté le risque de mariage précoce des filles. Dans les zones déjà touchées par la fragilité et les conflits, la COVID-19 a exposé les filles et les femmes à des risques de violence encore plus élevés²⁵.

Dans ce contexte, l'UNICEF estime que, pour atteindre la cible 5.3 des Objectifs de développement durable, la progression vers la fin du mariage des enfants devra se réaliser 20 fois plus rapidement. **Pour y parvenir, nous devons agir d'urgence, accroître le financement, mener des actions politiques et diplomatiques ciblées et mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes²⁶.**

Les violences sexuelles liées aux conflits et le mariage des enfants

Chiffres clés

- Voici comment l'ONU définit les VSLC : « actes tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle d'une gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect avec un conflit²⁷.
- Les VSLC constituent une violation des droits humains et celles conjuguées à un conflit armé représentent une violation du droit international humanitaire et un crime de guerre²⁸.
- Le mariage forcé est une forme de VSLC.

Les VSLC constituent une violation des droits humains et du droit international, notamment du droit pénal international. Les VSLC peuvent être fatales et provoquer des traumatismes, de la détresse des blessures à long terme chez les survivant-e-s. Elles portent également atteinte à la participation des survivant-e-s à la vie sociale, économique et politique. La discrimination, la stigmatisation et l'absence de services de soutien pour les survivant-e-s sont souvent le lot des familles et des communautés des survivant-e-s. Les VSLC minent les efforts de réduction de la pauvreté, de prévention/résolution des conflits et de promotion de l'égalité des genres.

Dans les situations de conflit, les adolescentes sont plus vulnérables aux violences sexuelles et au mariage des enfants en raison d'une combinaison de normes discriminatoires qui les dévalorisent par rapport à leur genre, leur âge et leur stade de vie. Le mariage forcé peut entraîner des situations qui correspondent à la définition juridique internationale de l'esclavage, notamment le mariage servile, l'esclavage sexuel, le trafic d'êtres humains et le travail forcé²⁹. En dépit de progrès considérables au cours de la dernière décennie visant à consacrer l'interdiction des VSLC dans le droit pénal international, l'impunité reste répandue³⁰.

Des études récentes **indiquent que les taux de violence sont exacerbés dans les situations d'événements extrêmes et de migration climatique, ce qui expose les filles et les femmes en migration à des risques accrus de VBG, notamment le mariage forcé et la violence sexuelle**³¹. L'accroissement de la militarisation et des inégalités est à l'origine de déplacements massifs, ce qui expose les civil·e·s (surtout les filles et les femmes) à un degré élevé de violences sexuelles³².

La situation dans le monde

Une étude menée en 2020 par la Global Coalition to Protect Education from Attack a démontré que les attaques contre l'éducation, y compris les **violences sexuelles**, ont souvent des répercussions différentes sur les filles et les femmes par rapport aux garçons et aux hommes, notamment le **mariage forcé**, la grossesse forcée due au viol et la stigmatisation qui réduit la probabilité que les filles retournent à l'école après une attaque³³.

Il est essentiel de comprendre les liens entre les VSLC et les autres formes de VBG (y compris le mariage des enfants) avant, pendant et après les conflits pour garantir des efforts de prévention efficaces et des réponses centrées sur les survivantes. Les VSLC sont ancrées dans des normes sociales qui soutiennent des systèmes patriarcaux (et vice versa) et normalisent la violence masculine envers les femmes et les filles. Selon une analyse menée en 2015, il existe une relation statistiquement significative entre les indicateurs de l'égalité des genres³⁴ et les pays figurant dans le rapport annuel de l'ONU sur les VSLC, notamment l'absence de loi nationale interdisant la violence familiale et le degré d'acceptabilité de la violence conjugale³⁵. Le recoupement de crises humanitaires, politiques et de sécurité et leurs conséquences, notamment les difficultés économiques et l'instabilité politique, peuvent exacerber les causes profondes des VBG, dont le mariage des enfants et les VSLC³⁶.

La situation dans le monde

Une étude du Soudan du Sud³⁷ a démontré que les filles et les femmes directement exposées à un conflit armé ou déplacées étaient deux à trois fois plus susceptibles d'avoir subi des violences de la part d'un partenaire intime. Des données qualitatives ont montré le lien entre les conflits armés et les VBG, ainsi que le rôle du prix de la fiancée dans la perpétuation des conflits. En effet, la pratique consistant à payer la famille d'une fiancée pour la marier a poussé des garçons et des hommes à voler du bétail pour amasser la somme requise (ou à enlever des filles et des femmes lorsqu'ils ne pouvaient pas payer), exacerbant les conflits intercommunautaires et les attaques de représailles.

Les normes sociales façonnent les attitudes, les croyances et les comportements des groupes armés. Cela explique en partie pourquoi les violences sexuelles sont utilisées pour atteindre des objectifs militaires ou politiques dans des situations de conflit³⁸ et pourquoi les mariages forcés, une forme de VSLC, sont utilisés par des groupes pour gérer la vie sexuelle et reproductive des combattants.

La situation dans le monde

- En Ouganda, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA, de l'anglais *Lord's Resistance Army*) a forcé de nombreuses filles et femmes qu'elle a enlevées à marier ses combattants. Cette institutionnalisation du mariage forcé, conjuguée à des restrictions sur les comportements sexuels des membres de la LRA, est utilisée pour socialiser les nouvelles recrues et maintenir le contrôle³⁹.
- Boko Haram, un groupe armé non étatique en activité dans le nord du Nigeria, a enlevé des filles pour les marier à des combattants masculins à titre de récompense pour leur participation et pour cultiver la loyauté⁴⁰.

Parmi les facteurs secondaires des VSLC et du mariage des enfants, on compte la détérioration de l'ordre public, l'érosion des mécanismes communautaires de protection et la normalisation des formes extrêmes de violence⁴¹.

L'impunité pour les VSLC est très répandue : dans une étude portant sur 18 États, l'ONU estime que, pour les 3 293 cas de VSLC confirmés par l'ONU en 2021, il pourrait y avoir jusqu'à 65 860 cas supplémentaires non signalés⁴². L'impunité est favorisée par l'effondrement de la sécurité et de l'état de droit, ainsi que par les normes préexistantes qui banalisent les VBG et stigmatisent les survivantes.

La situation dans le monde

En 2021, la Cour pénale internationale a prononcé la première condamnation pour mariage forcé à titre de crime contre l'humanité contre Dominic Ongwen, un commandant et ancien enfant-soldat de l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda. Ce jugement important met en lumière l'étendue de l'impunité (il s'agit de la première condamnation du genre), mais également la possibilité pour le droit pénal international de protéger les survivantes du mariage forcé, y compris le mariage des enfants, dans les cas de crimes internationaux. Autre fait notable : le jugement a reconnu que le mariage forcé constitue un crime perpétuel, c'est-à-dire un crime qui persiste au-delà de l'imposition initiale du mariage⁴³.

Remédier aux VSLC et au mariage des enfants : les données

Les expériences des organisations membres de *Filles, Pas Epouses* le confirment : mobiliser les acteurs locaux et actrices locales dans le cadre d'une approche pan-communautaire peut contribuer de manière efficace à changer les normes qui sous-tendent les inégalités de genre, les VBG et le mariage des enfants, y compris dans des zones touchées par la fragilité et les conflits. Il convient notamment de mobiliser les leaders religieux, de promouvoir le dialogue communautaire et de soutenir le plaidoyer d'activistes et de militant-e-s communautaires sur des sujets délicats et tabous, dont les VSLC et le mariage des enfants.

La situation dans le monde

- Le rapport *Effective social norms approaches in fragile and conflict-affected contexts* (Approches efficaces à l'égard des normes sociales dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, 2022) **souligne l'importance des approches pan-communautaires à l'égard des normes sociales dans les zones touchées par la fragilité et les conflits**. Ces approches doivent s'appuyer sur une connaissance approfondie de la dynamique d'exclusion de genre, des relations de pouvoir de la communauté et de l'incidence des conflits sur ces facteurs. Le rapport a montré que les approches à l'égard des normes sociales doivent sensibiliser de manière holistique les familles et les communautés (à la fois les femmes et les hommes) pour provoquer des changements au niveau des ménages et de la communauté et que les interventions les plus efficaces s'accompagnent d'approches de mobilisation ou d'activisme communautaire⁴⁴.
- Une étude sur la mobilisation de groupes religieux pour prévenir les violences contre les femmes et les filles dans des communautés touchées par les conflits (*Engaging with faith groups to prevent VAWG in conflict-affected communities*, 2020) a observé une baisse de toutes les formes de violence exercée par le partenaire intime et de violence sexuelle de non-partenaires ; des comportements plus respectueux de l'égalité des genres ; une moins grande tolérance de la violence contre les femmes et les filles ; et une diminution du degré de stigmatisation interne et externe des survivantes. Ces constatations démontrent qu'il est possible d'atténuer les formes de VBG et de transformer les comportements non respectueux de l'égalité des genres dans les communautés touchées par des conflits⁴⁵.
- Une récente étude intitulée *Conceptualising conflict-related child and early marriage as insecurity: At the intersection of gender and age* (Conceptualisation des mariages d'enfants et précoces liés aux conflits en tant qu'insécurité : au croisement du genre et de l'âge) souligne comment **les liens entre l'âge, le genre et la violence en tant que causes et conséquences de l'insécurité sont peu étudiés**. Selon les constatations de l'étude, le mariage des enfants a non seulement une incidence négative sur la santé physique et mentale des filles et sur leur capacité à avoir accès à une éducation et un emploi, mais limite également leur participation aux efforts communautaires en réponse aux crises et leur accès aux services dans des zones touchées par des conflits. Selon l'étude, il convient d'adopter **un cadre de sécurité critique, féministe et adapté à l'âge pour établir le lien entre les inégalités de genre, le mariage des enfants et la sécurité**⁴⁶.

Remédier aux VSLC et au mariage des enfants : exemples tirés du travail des membres de *Filles, Pas Epouses*

Mesures prises par les organisations membres de *Filles, Pas Epouses*

- En Palestine, [Sawa](#) fournit un soutien, une protection et une assistance psychologique aux survivant-e-s de la violence. L'organisation collabore avec la société civile et les pouvoirs publics pour sensibiliser la population et promouvoir des valeurs humaines, l'égalité et une société sûre qui remédie à toute forme de violence à l'égard des femmes, des enfants et autres groupes marginalisés. Sawa a également soulevé des questions liées à la violence familiale au niveau sociétal et constitue le principal mécanisme pour signaler des cas d'exploitation et de violence sexuelle en Palestine.
- En Irak, [Terre des hommes](#) offre des services de gestion de cas complets pour les enfants ayant subi des VBG. Ces services se composent d'un accompagnement et d'un suivi en matière de santé et les droits sexuels et reproductifs, d'un soutien psychosocial et de services juridiques et éducatifs pour les personnes réfugiées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés hôtes. Dans les communautés, Terre des hommes forme des comités de la protection de l'enfance qui informent et soutiennent les filles vulnérables au mariage et les filles mariées, divorcées et veuves.
- Au Cameroun, [ALVE](#) a mis en œuvre des projets d'autonomisation et d'éducation dans des espaces sûrs pour filles et femmes en réponse à une hausse de la prévalence du mariage des enfants dans les communautés de personnes réfugiées et déplacées du nord du pays. L'association offre des formations professionnelles adaptées aux besoins des filles exposées à un risque de mariage et finance des activités rémunératrices pour appuyer leur indépendance économique. Elle encourage également le militantisme en associant des filles déjà mariées et des filles exposées à un risque de mariage à des « groupes de filles leaders » et à des associations pour les droits des filles.



SUR LA PHOTO : "Jouets colorés dans les mains d'un enfant" par dejankrmanovic est sous licence CC par 2.0.

Recommandations concernant les VSLC et le mariage des enfants

Politique et plaidoyer

- **Reconnaître que le mariage des enfants dans les zones touchées par des conflits ou des crises représente un problème complexe qui doit changer (et nécessite donc mobilisation, planification, financement et suivi) aux niveaux international, national, communautaire, familial et individuel.** Effectuer un suivi systématique des tendances en matière de mariage des enfants par rapport au niveau d'instabilité ; adopter des stratégies nationales claires pour remédier au mariage des enfants, notamment chez les personnes réfugiées, les personnes déplacées dans leur propre pays et autres groupes marginalisés ; veiller à ce que ces stratégies soient alignés à des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (les budgets de ces plans d'action doivent prévoir une enveloppe pour les VSLC et le mariage des enfants) ; et prévoir un budget pour la collecte et le suivi de données éthiques centrées sur les survivant-e-s (p. ex., [Murad Code](#), [GBVIMS](#)) afin de pouvoir évaluer l'efficacité de ces initiatives.
- **Soutenir les efforts mondiaux de mise en œuvre du [cadre de l'ONU pour la prévention des VSLC](#) ;** aider les États à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour la réalisation de leurs engagements à l'égard des VSLC et du mariage des enfants.
- **Veiller à l'existence d'un financement et de systèmes adéquats aux niveaux international et national pour étudier, documenter, signaler et éliminer l'impunité liée aux VSLC, notamment le mariage des enfants.** Appuyer l'accès à la justice et s'assurer que la loi fournisse des garanties légales et des mesures de protection adéquates pour assurer la sûreté et le bien-être psychologique et physique des survivantes et des témoins de VSLC.

Programmes

- **Investir dans des programmes de prévention des VSLC holistiques, fondés sur des données probantes et centrés sur les survivantes qui cherchent à remédier aux causes profondes du problème, à savoir les nombreuses formes interreliées de VBG** comme le mariage des enfants et la violence entre partenaires intimes (la prévention représentant un moyen efficace d'éliminer la violence à long terme). Chercher à éliminer les inégalités de genre structurelles et les normes sociales qui perpétuent les VBG, notamment par les moyens suivants : promotion du leadership des filles et des femmes dans les institutions politiques, de maintien de la paix, de sécurité et de l'état de droit ; programmes communautaires de changement des normes sociales ; et formations en compétences de la vie courante combinées à des approches promouvant l'égalité des genres ciblant les adolescentes, les garçons et les hommes dans le cadre d'une démarche pan-communautaire. Veiller à ce que ces programmes intègrent de manière systématique un processus de suivi, d'évaluation et de consignation des enseignements tirés, de manière à renforcer la base de connaissances sur le mariage des enfants et les VSLC.

- **Soutenir des initiatives à long terme à l'appui d'un environnement porteur qui contribuera à prévenir les VSLC et autres formes de VBG,** notamment en encourageant : un financement souple pour les organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des survivantes ; le renforcement des dispositions législatives et de leur mise en œuvre ; des investissements dans l'enseignement supérieur des filles ; et la participation effective des femmes aux mécanismes de consolidation de la paix et de redevabilité.
- **Appuyer des programmes centrés sur les systèmes de soutien et de protection pour les filles et les femmes dans des zones touchées par les conflits et les crises,** étant donné que l'absence ou l'effondrement des systèmes de soutien constitue un facteur clé des VSLC et du mariage des enfants dans ces contextes.

Recherche

- **Soutenir une recherche appliquée, rigoureuse et éthique qui nous permettra de mieux comprendre comment différents types et phases de crises affectent la situation en matière de VBG, notamment le mariage des enfants et les VSLC ;** comprendre les moyens efficaces de prévenir ces formes de violence dans différents contextes ; et partager les enseignements tirés afin de favoriser des actions fondées sur des données probantes. La recherche doit se concentrer en priorité sur les objectifs suivants : comprendre comment les interventions existantes à l'égard des VBG dans les zones touchées par des conflits (p. ex., les espaces sûrs dédiés aux filles et aux femmes) influent sur les VSLC ; tester et évaluer la façon la plus efficace de mettre en œuvre de nouvelles approches (p. ex., le changement des normes sociales chez les acteur-ric-e-s institutionnel-le-s du secteur de la sécurité) et leurs effets ; et tester les moyens d'adapter des approches pour atteindre les filles et les femmes confrontées à de nombreuses formes conjuguées de discrimination, notamment eu égard à l'âge, à l'ethnie, au fait d'avoir un handicap et à la sexualité.
- **Soutenir les organisations de défense des droits des femmes et autres organisations qui travaillent en première ligne pour qu'elles puissent consigner les résultats et les enseignements tirés de leurs programmes à l'égard du mariage des enfants, des VSLC et plus globalement des VBG dans des contextes touchés par des crises.**

Organismes de l'ONU et chefs de file sectoriels (« Cluster Leads »)

- **Intégrer d'urgence la question du mariage des enfants aux évaluations des besoins humanitaires et aux programmes humanitaires en réponse aux VSLC,** notamment dans les secteurs de la protection de l'enfance et/ou des VBG, ainsi qu'en tant que problème spécifique au sein d'autres chefs de file sectoriels – cela dans le cadre d'une approche globale ciblant les filles non mariées, mariées et anciennement mariées et les personnes qui s'occupent d'elles. Par exemple : dans les premières phases d'une crise, intégrer la question du mariage des enfants (prévention et réponse) à l'inventaire des besoins et aux

^bLa [résolution 1325](#) du Conseil de sécurité de l'ONU est une résolution historique sur les femmes, la paix et la sécurité. Cent quatre États membres de l'ONU ont élaboré au moins un plan d'action national pour la mise en œuvre de cette résolution.

plans d'intervention humanitaire, y compris aux plans d'intervention pour les personnes réfugiées ; veiller à une nette division du travail eu égard au mariage des enfants, notamment pour la collaboration efficace entre les sous-groupes chargés de la VBG et de la protection de l'enfance en ce qui concerne la prévention du mariage des enfants et la gestion de cas ; et veiller à ce que, dès le début, les adolescentes soient prises en compte et consultées dans le travail de chaque groupe.

- **Dans les Directives en matière de VBG du Comité permanent interorganisations, donner la priorité au mariage des enfants et l'adjoindre à la question de la violence contre les femmes et les filles** Veiller à ce que les directives s'appuient sur les moyens efficaces de prévenir et de sanctionner le mariage des enfants dans les situations d'urgence. Plaider pour qu'un financement et la priorité soient accordés aux programmes de prévention et d'intervention contre la violence à l'égard des femmes et des filles et le mariage des enfants dans les contextes de conflit et de crise humanitaire.

References

¹What Works to Prevent Violence, *Evidence for action: What works to prevent conflict-related sexual violence*, What Works, Royaume-Uni, 2022.

²Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), *Document de politique générale relatif aux crimes sexuels et à caractère sexiste*, 2014.

³H. Baumeister, *Forced marriage case notes: Ongwen case*, University of Nottingham Rights Lab, 2021.

⁴UNICEF, *Is an end to child marriage within reach? Latest trends and future prospects*, UNICEF, New York, 2023.

⁵*Ibid.*

⁶OMS, *Violence à l'encontre des femmes*, 2021.

⁷A. Swaine, M. Spearing, M. Murphy, M. Contreras, *Intersections of VAWG with state-building and peace-building: Lessons from Nepal, Sierra Leone and South Sudan*, What Works, Royaume-Uni, 2018.

⁸UNICEF, *Le mariage d'enfants*. Consulté en novembre 2022.

⁹E. Presler-Marshall, E. Oakley, N. Jones, S. Alheiwidi, K. Mitu, W. Yadete, S. Youssef, S. Guglielmi, S. Baird et A. Malachowska, *"There should be some freedom in our lives" Exploring adolescent girls' experiences of child marriage*, GAGE, 2023.

¹⁰Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Effets préjudiciables du mariage forcé sur l'exercice plein et effectif de tous les droits humains par toutes les femmes et toutes les filles*, 2023.

¹¹Save the Children, *Global girlhood report 2022: Girls on the frontline*, 2022.

¹²ActionAid, *On the frontline: Catalyzing women's leadership in humanitarian action*, 2016.

¹³OCHA, *Genre et violence sexiste*, 2021.

¹⁴PNUD, *Rising rates of rape and sexual violence in conflict should be an alarm bell*, 2022.

¹⁵Education Cannot Wait, *Crisis-affected children and adolescents in need of education support: New global estimates and thematic deep dives*, 2023.

¹⁶B. Rubenstein et S. Lindsay, « *The impact of humanitarian emergencies on the prevalence of violence against children: an evidence-based ecological framework* », *Psychology, Health & Medicine*, vol. 22 (2017).

¹⁷Filles, *Pas Epouses*, *Mariage des enfants et contextes humanitaires*.

¹⁸Amnesty International, *Afghanistan: Death in slow motion – Women and girls under Taliban rule, 2022*.

¹⁹A. Carrico, K. Donato, K. Best et J. Gilligan, « *Extreme weather and marriage among girls and women in Bangladesh* », *Global Environmental Change*, vol. 65.

²⁰UNICEF, 2023, op. cit.

²¹Education Cannot Wait, 2023, op. cit.

²²UNICEF, *Marriage on the rise in Horn of Africa as drought crisis intensifies*, 2022.

²³UNICEF, *COVID-19: A threat to progress against child marriage*, 2021.

²⁴ONU Femmes, *La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19*.

²⁵UNICEF, 2021, op. cit.

²⁶UNICEF, 2023, op. cit.

²⁷Secrétaire général de l'ONU, *Conflict-related sexual violence: Report of the United Nations Secretary-General*, 2019.

²⁸Gouvernement du Royaume-Uni, *Policy paper: A theory of change for addressing conflict-related sexual violence*, 2022.

²⁹Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2023, op. cit.

³⁰Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, 2014, op. cit.

³¹K. R. Van Daalen, S. S. Kallesøe, F. Davey, L. Jung, L. Singh, R. Issa, C. A. Emilian, I. Kuhn, I. Keygnaert et M. Nilsson, « *Extreme events and gender-based violence: A mixed-methods systematic review* », *The Lancet Planetary Health*, vol. 6, no 6 (2022).

³²ONU, *Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit 19 juin*, 2023.

³³Global Coalition to Protect Education from Attack, *Soutenir une éducation sûre dans le Sahel central*, 2020.

³⁴OCDE, *Social institutions and gender index*.

³⁵S. Davies et J. True, « *Reframing conflict-related sexual and Gender-based violence: bringing gender analysis back in* », *Security Dialogue*, vol. 46, no 6 (2015).

³⁶Secrétaire général de l'ONU, *Conflict-related sexual violence: Report of the United Nations Secretary-General*, 2022.

³⁷A. Swaine, M. Spearing, M. Murphy et M. Contreras, « *Exploring the intersection of violence against women and girls with post-conflict statebuilding and peacebuilding processes: A new analytical framework* », *Peacebuilding and Development*, vol. 14, no 1 (2018).

³⁸S. Davies et J. True, 2015, op. cit.

³⁹K. Carlson et D. Mazurana, *Forced marriage within the Lord's Resistance Army, Uganda*, Tufts University, 2008.

⁴⁰M. Bloom et H. Matfess, « *Women as symbols and swords in Boko Haram's terror* », *PRISM*, vol. 6, no 1 (2016).

⁴¹Secrétaire général de l'ONU, 2022, op. cit.

⁴²ONU, *Justice critical to fighting sexual violence in conflict*, 2022.

⁴³H. Baumeister, 2021, op. cit.

⁴⁴What Works to Prevent Violence, *Effective social norms approaches in FCAS contexts*, 2021.

⁴⁵E. Le Roux, J. Corboz, N. Scott, M. Sandilands, U. B. Lele, E. Bezzolato et R. Jewkes, « *Engaging with faith groups to prevent VAWG in conflict-affected communities: Results from two community surveys in the DRC* », *BMC International Health and Human Rights*, vol. 20, no 27.

⁴⁶K. Lee-Koo et E. Gordon, « *Conceptualising conflict-related child and early marriage as insecurity: At the intersection of gender and age* », *Journal of Global Security Studies*, vol. 7, no 4 (2022).



Publié en juin 2022 par
Filles, Pas Epouses

Seventh Floor
65 Leadenhall Street
London
EC3A 2AD
United Kingdom

-  0203 725 5858
-  0207 603 7811
-  www.fillespasepouses.org
-  info@GirlsNotBrides.org
-  [GirlsNotBrides](https://twitter.com/GirlsNotBrides)
-  www.facebook.com/GirlsNotBrides

***Filles, Pas Epouses* est un partenariat mondial composé de plus de 1 600 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.**

Filles, Pas Epouses est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).